|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.7** | **Document C17/78-F** |
| **28 avril 2017** |
| **Original: russe** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DE LA FéDéRATION DE RUSSIE | |
| propositions visant à améLiorer l'organisation  de la Conférence de plénipotentiaires | |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par la **Fédération de Russie**.

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

**Fédération de Russie**

propositions visant à améLiorer l'organisation   
de la Conférence de plénipotentiaires

|  |
| --- |
| Résumé  On trouvera dans le présent document des propositions visant à améliorer l'efficacité de l'organisation de la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP‑18).  Suite à donner  Le Conseil est invité à examiner les propositions et à formuler des recommandations pour améliorer l'organisation de la PP-18.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Documents*[*С16/4*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr)*,* [*CWG-FHR 7/10*](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/fr)*, Lettre circulaire CL-16/48 du Secrétaire général de l'UIT du 27 septembre 2016* |

# 1 Introduction

Conformément aux instructions données par le Conseil de l'UIT à sa session de 2015, le secrétariat de l'Union internationale des télécommunications a élaboré le Document [С16/4](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr) sur les améliorations susceptibles d'être apportées à l'organisation de la Conférence de plénipotentiaires (PP) et l'a présenté pour examen au Conseil à sa session de 2016.

Dans le Document [С16/4](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0004/fr), il est proposé d'examiner les grands domaines d'action suivants:

1) renforcer les travaux préparatoires aux niveaux régional et interrégional;

2) réaffirmer le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union;

3) améliorer les processus d'élection;

4) utiliser des outils de gestion de la Conférence actualisés et intégrés, dans un souci d'efficacité accrue et pour améliorer les pratiques économes en papier de la Conférence; et

5) éliminer les services d'interprétation sous-utilisés.

Par la Lettre circulaire CL-16/48 du 27 septembre 2016, le Secrétaire général de l'UIT a invité les Etats Membres à soumettre, avant le 30 novembre 2016, leurs contributions et leurs avis sur les mesures qui permettraient d'améliorer l'efficacité des travaux de la PP.

Le secrétariat de l'UIT a élaboré le Document [CWG-FHR 7/10](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/fr) regroupant tous les avis reçus et l'a soumis pour examen à la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR), qui a eu lieu du 30 janvier au 1er février 2017.

# 2 Propositions

Après avoir examiné les éléments présentés dans le Document [CWG-FHR 7/10](https://www.itu.int/md/S17-CLCWGFHRM7-C-0010/fr), et compte tenu des avis exprimés à la réunion du GTC-FHR, nous considérons qu'il est judicieux de proposer les mesures concrètes ci-après concernant chacun des cinq grands domaines d'action:

1) Renforcer les travaux préparatoires aux niveaux régional et interrégional:

a) Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 58 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, pendant la phase finale de la préparation de la PP (12 mois avant le début de la Conférence), les organisations régionales de télécommunication devraient organiser des réunions en vue de préparer la PP, et des réunions interrégionales de coordination, devraient avoir lieu en vue de parvenir à une convergence de vues éventuelle entre les régions sur les questions importantes qui seront abordées à la PP.

b) Trois à quatre mois avant le début de la PP, des séminaires d'information pratiques interrégionaux devraient être organisés en vue d'échanger des informations sur les positions initiales des organisations régionales.

c) La participation à distance aux réunions/séminaires d'information susmentionnés devrait être assurée.

d) Le secrétariat de l'UIT, ainsi que les bureaux régionaux et les bureaux de zone devraient jouer un rôle plus grand dans la préparation de la PP et dans la fourniture de l'appui dont ont besoin les administrations d'une région donnée pour la préparation au niveau régional.

2) Réaffirmer le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union:

a) Le rôle de la PP en tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union est établi dans la Constitution et dans la Convention de l'UIT, mais lors des dernières PP, il s'est avéré impossible sur le plan pratique de respecter le numéro 51 de la Constitution (article 8 - La Conférence de plénipotentiaires), aux termes duquel: "*c)* compte tenu des décisions prises sur la base des rapports mentionnés au numéro 50 ci-dessus, établit le plan stratégique pour l'Union ainsi que les bases du budget de l'Union et fixe les limites financières correspondantes pour la période allant jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires suivante, après avoir examiné tous les aspects pertinents de l'activité de l'Union durant cette période". A différentes Conférences de plénipotentiaires, il n'a en effet pas été possible de se conformer pleinement à ces dispositions de la Constitution, le budget ayant été établi après que le plan stratégique de l'Union a été élaboré. Afin de garantir le respect des dispositions du numéro 51 de la Constitution, il est proposé que la PP procède comme suit:

1) Approuver la limite supérieure définitive du montant de l’unité contributive le premier jour de la PP-18 (comme cela a été le cas à la PP-14).

2) Fixer au troisième jour de la PP le jour auquel les Etats Membres doivent annoncer la classe de contribution qu'ils ont définitivement choisie.

3) Publier la classe de contribution que les Etats Membres de l'UIT ont définitivement choisie avant 24h00, le troisième jour de la PP-18, c'est-à-dire avant le début des élections.

Cette manière de procéder proposée est conforme au numéro 161E de la Constitution, tout en permettant de préciser légèrement les dates correspondantes. Par ailleurs, cette solution permet de garantir l'adoption de plans stratégique et financier de l'Union raisonnables et équilibrés pour tous:

b) Afin de préciser les buts et objectifs stratégiques de l'Union et de tenir également compte des intérêts des Etats Membres de l'UIT dans le plan stratégique de l'Union, les dirigeants représentant les Etats Membres de l'UIT devraient être invités à indiquer, dans leurs déclarations de politique générale, ce qu'ils considèrent être les principaux buts et objectifs de l'UIT.

c) Afin de réduire les dépenses et de veiller à l'utilisation efficace du temps à la Conférence de plénipotentiaires, chaque Etat Membre de l'UIT ne devrait pouvoir faire qu'une déclaration de politique générale ne dépassant pas cinq minutes, cette durée maximale prévue devant être strictement respectée.

3) Améliorer les procédures d'élection:

a) S'il n'y a qu'un candidat au poste de Secrétaire général ou au poste de Vice-Secrétaire général, le processus d'élection des Directeurs des Bureaux des Secteurs devrait débuter dès que l'élection du Vice-Secrétaire général est terminée, si possible le même jour.

4) Utiliser des outils de gestion de la Conférence actualisés et intégrés, dans un souci d'efficacité accrue et pour améliorer les pratiques économes en papier de la Conférence:

a) Concernant la publication et la distribution des documents, il conviendrait d'utiliser l'application de synchronisation des documents de réunion pour ordinateurs personnels, tablettes et téléphones intelligents.

b) Les documents de travail élaborés par les groupes de rédaction devraient être publiés électroniquement sur le site SharePoint.

c) Concernant la préparation des projets de document par les groupes de rédaction, il conviendrait d'utiliser largement les outils d'édition électroniques avec une projection sur écran du texte en cours d'édition.

d) Lors des séances, il conviendrait d'avoir davantage recours à la diffusion sur le web et au sous-titrage (y compris à la transcription des sous-titres), avec publication et stockage des archives correspondantes.

e) Il conviendrait de s'efforcer de réduire le nombre de résolutions, de regrouper les résolutions traitant de sujets identiques et de réduire la longueur des textes, en se concentrant sur le dispositif lors de la rédaction des textes.

f) Il conviendrait de recommander que des délais soient fixés pour la publication des ordres du jour des séances des Commissions et des autres groupes de la PP (au plus tard six heures avant le début de la séance, sans compter les heures de nuit) pour permettre aux délégations de préparer les séances.

5) Eliminer les services d'interprétation sous-utilisés

Les questions liées à la suppression des services d'interprétation sous-utilisés doivent être examinées plus avant. La proposition du secrétariat consistant à supprimer les services d'interprétation pour les Commissions 2 et 3 de la PP risque de se traduire par une diminution du nombre de représentants d'Etats Membres de l'UIT ne parlant pas anglais participant aux travaux, au détriment de la qualité et des résultats des travaux de ces Commissions importantes. Cette proposition pourrait en outre poser problème aux délégués qui suivent la diffusion des séances de ces Commissions sur le web.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_